

M^e JEAN-FRANÇOIS LEHOUX

Barreau : QC 1982

jflehoux@delegatus.ca
T. : 514 316-1355, poste 787
C. : 514 779-1750

Chez Delegatus depuis 2024



Biographie

Jean-François a pratiqué pendant plus de trente ans dans un grand cabinet pancanadien en défense dans des causes de responsabilité civile et professionnelle, de droit disciplinaire, de litige civil et commercial, de responsabilité du fabricant et d'actions collectives. Jean-François concentre dorénavant sa pratique en défense pour les professionnels de toutes professions dans les aspects couverts par le droit professionnel et disciplinaire. Jean-François conseille également les professionnels dans tous les aspects de leur pratique.

Possédant 40 ans d'expérience en litige, il a représenté plusieurs clientèles devant tous les tribunaux civils du Québec, devant de nombreuses instances civiles, disciplinaires et administratives (conseils de discipline, Tribunal des professions, comités de discipline intrahospitaliers, instances administratives du Barreau du Québec et du Collège des médecins du Québec, etc.), ainsi que devant la Cour suprême du Canada.

Jean-François a également représenté et conseillé des étudiants en droit et au Barreau du Québec, ainsi que des étudiants et résidents en médecine. Il a enseigné le droit de la preuve à l'école du Barreau, a été membre du Conseil de discipline du Barreau du Québec et a siégé sur le Comité de liaison du Barreau avec la Cour d'appel du Québec. Jean-François est également professeur invité à l'Université Laval et à l'Université de Montréal en responsabilité professionnelle ainsi qu'en évaluation des dommages.

Domaines de pratique

- Litige, médiation et arbitrage
- Droit disciplinaire

Mandats significatifs

- Défendre une université québécoise dans le cadre d'une poursuite relative à des allégations de mauvaises pratiques à l'égard de publications scientifiques.
- Défendre un fabricant de chaussures américain faisant affaires à travers le monde dans le cadre d'une action collective basée sur des allégations de fausses représentations.

- Défendre une compagnie européenne de pesticide dans le cadre d'une action collective relative à des allégations de maladies causées à des abeilles.
- Défendre une minière Australienne dans le cadre d'une action collective intentée au Québec par des citoyens de la RDC suite à la répression d'une insurrection en RDC.
- Défendre un fabricant d'appareils électroniques japonais dans le cadre d'une action collective pour vol de données personnelles.
- Défendre une compagnie de tabac américaine dans le cadre des deux actions collectives les plus importantes jamais intentées au Canada relatives à des allégations de dépendance et de maladies causées par le tabac.
- Défendre un médecin néonatalogiste dans le cadre d'une des plus importantes poursuites en responsabilité médicale jamais intentées au Canada à la suite de graves dommages subis par un bébé à la naissance.
- Conseiller une des plus importantes plateformes de soins de santé et de bien être numérique au Canada dans la cadre d'une enquête de conformité menée par le syndic du Collège des médecins du Québec.
- Défendre des médecins québécois.es par l'intermédiaire d'un organisme sans but lucratif offrant à ses membres une protection en matière de responsabilité médicale.
- Défendre des professionnels québécois.es dans le cadre d'enquêtes et de plaintes disciplinaires menées par différents syndicats d'ordres professionnels québécois.

Formation

- LL. B., Faculté de droit, Université Laval | 1981

Implication et affiliations professionnelles

- Membre de l'association du Barreau canadien
- Professeur invité par des professeurs des facultés de droit des Universités de Montréal et Laval

Prix et distinctions

Il est reconnu dans le classement *Best Lawyers in Canada* depuis 2006 comme chef de file en actions collectives, en responsabilité médicale et dans les dossiers de blessures corporelles. Le *National Post* l'a nommé l'un des meilleurs avocats du pays en matière de blessures corporelles.

Conférences et publications

Jean-François a donné de nombreuses conférences en responsabilité professionnelle, en évaluation de dommages, en preuve civile, en actions collectives, en matière de juridiction internationale privée ainsi qu'en droit professionnel et disciplinaire. Il est l'auteur de publications portant sur l'évaluation des dommages et l'action collective. Il est co-auteur de la quatrième édition de l'ouvrage *Defending Class Actions in Canada* (2016).